

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A MOT.

Catégorie
 Voiture automobile légère
 Fourgon

Marque
PEUGEOT

BT 3/64
 Désignation du type / Signe de reconnaissance
 D 4 A - Fourgon tôle avec portière
 D 4 B - latérale

Bordereau-type
 N° 1750 / C

Moyens de reconnaissance du type Désignation "D 4 A" en préfixe No. moteur & s/plaquette à droite ds. cabine
 N° de châssis frappé A droite dans cabine, s/plaquette rivée sur tableau de bord
 N° de moteur frappé A gauche sur bloc-moteur, derrière pompe alimentation essence
 Constructeur du châssis) S.A. des Automobiles PEUGEOT, S O C H A U X (F)
 Constructeur du moteur

MOTEUR PEUGEOT THP
 Marque et type D 4 A (403)
 Genre En ligne, O H V
 Carburant Benzine
 Nombre cyl. 4 Temps 4
 Alliage 80 mm.
 Course 73 mm.
 CV-dépl. 7,475
 Cylindrée totale 1'468 cm³
 CV. frein 45
 Refroidissement Eau (Pompe)
 Empl. du moteur A l'avant

CHASSIS.
 Nombre d'essieux 2
 Entraînement sur roues avant
 1. Frein A pied: Hydraulique "Lockheed" à tambours, sur toutes les 4 roues.
 2. Frein A main: Mécanique, à tambours, à câble, sur roues avant.
 3. Frein —
 Frein de remorque 4
 Direction avancée - A gauche - A vis et galet
 Crochet de remorque —
 Nombre de vit. avant 4
 Vit. en 1^{re} vit. 20 en prise dir. 80 km/h.

CARROSSERIE
 Constructeur S.A. des Autos PEUGEOT
 Genre / Forme Fourgon tôle avec portière
 Nombre de portes 2 + 1 + 1 arr.
 Nombre de pièces oss. Total 2
 Avant 2 Milieu - Arrière -
 Nombre de places debout -
 Pour motos: Siège arrière -
 Sidécar -

POIDS ET PNEUMATIQUES		Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler		kg.	kg.	— kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)		kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti par le fabricant (s/plaquette)		1'450 kg.	1'440 kg.	2'890 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)		970 kg.	450 kg.	1'420 kg.
Charge utile . . . <u>y compris les occupants</u>		kg.	kg.	1'470 kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)				3'690 kg.
Pneumatiques: Dimension		19 x 400 Pilote		simples / double
Capacité de charge (par pneu 935 kg.)		1'870 kg.	1'870 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

12 V.

C I B I E

Fusibles: Marquée 2, dans les phares 4 W. (**)

Feux de position 2, combinés av. feux rouges 10 W.

Indicateurs de direction: Syst. 2, fiches av. lampe-témoin 2)

Avertisseur 1, électrique

1 miroir rétroviseur à l'ext. du vhc. à gauche

Syst. antibrouillard: Ampoules Bilux à cuiller (jaunes) 45/36 W.

2 cataplasmes avec feux stop 4 W.

Eclairage du No de contr. 1, combiné à gauche 4 W. (***)

Emplacement: Dans montants arr. portes cabine 2)

Essuie-glaces 2, électriques

3)

DIMENSIONS

Vole { avant 1'510 mm.
arrière 1'580 mm.

Largeur hors-tout AV. 1'900 AR.

Empilement 2'300 mm.

Longueur hors-tout 4'500 mm.

Hauteur (non charg.) 2'190 mm.

Garde au sol 200 mm.

Porte à faux, entrée 980 mm.

Crochet de remorque (haut, dep. sol) — mm.

Crochet de remorque (porte à faux) — mm.

Diastria de traçage ext. gauche 13,55 m.

Diamètre de traçage ext. droite 14,60 m.

++) largeur maximum vers portière latérale (poignée verticale en position de repos)

Dims. Intérieures

Longueur du pont de charge 2'550 mm.

Largeur du pont de charge 1'300/1'630 mm.

Hauteur Intérieure 1'710 mm.

Heur. du pont dep. le sol 440 mm.

Eudicta (rouleurs) — mm.

Porte à faux surface chargement 750 mm.

OBSERVATIONS

+) et avec portière latérale

*) Poids remarquable maximum autorisé par le fabricant = 800 kg.

** 2 feux de stationnement (blancs vers l'avant et rouges vers l'arrière) derrière portes cabine sous les indicateurs.

***) Eclair. No. de contr.: Suffisant pour autant que la plaque et l'éclair. soient bien adaptés l'un à l'autre.

Mesure du bruit: A 7 m latéralement

Au régime max. d'utilisation (80 km/h.) = 80 Phono

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (col. ns)

1) Frein à main: Décélération insuffisante - Doit être amélioré et contrôlé lors de l'expertise.

2) Indic. de dir.: Il est recommandé de monter en supplément des cilligneurs à l'avant & à l'arrière.

3) Miroir rétroviseur: L'importateur monte un second miroir rétroviseur à l'ext. du vhc. à droite.

4) Dispositif de protection: Monté par l'importateur derrière siége du conducteur.

Tuyau d'échappement: A gauche devant roue arrière.

(Il doit pas être modifié)

Lieu et date de l'expertise-type

Berne, le 30.12.1955.

La commission d'expertises-types